



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 janvier 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-cinquième session

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

## Dialogue indépendant de haut niveau sur l'assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme

### Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la décision 23/114 du Conseil des droits de l'homme sur l'assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a demandé au Haut-Commissariat de lui faire un résumé des principales conclusions du dialogue indépendant de haut niveau qui s'est tenu le 24 septembre 2013. Le rapport inclut également des recommandations relatives à la finalisation et à la mise en œuvre de la feuille de route post-transition concernant les droits de l'homme aux niveaux national et infranational en Somalie, ainsi qu'à la réalisation des droits de l'homme en Somalie.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
II. Déclaration de la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l’homme et contributions des intervenants.....	4–11	3
III. Résumé des interventions lors des débats en séance plénière.....	12–16	6
IV. Conclusion.....	17–22	7
V. Recommandations.....	23–25	8

## I. Introduction

1. Dans la décision 23/114, adoptée à sa vingt-troisième session, en juin 2013, le Conseil des droits de l'homme a décidé de tenir «un dialogue de haut niveau devant permettre de mesurer la mesure dans laquelle l'ensemble des parties prenantes peuvent collaborer efficacement à l'application de la feuille de route et à la réalisation des droits de l'homme en Somalie». Ce dialogue s'est déroulé le 24 septembre 2013, lors de la vingt-quatrième session du Conseil.

2. Ce dialogue a été animé par le Président du Conseil des droits de l'homme, Remigiusz Henczel. La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Flavia Pansieri, a formulé des observations liminaires, qui ont été suivies d'exposés par les intervenants suivants: Abdi Farah Shirdon, Premier Ministre de la Somalie; Shamsul Bari, Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie et nommé par le Secrétaire général; Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM); Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); Zahra Nur, Coordinatrice nationale pour la Somalie du Forum des éducatrices africaines; Fartuun Adan, Directrice exécutive du Centre Elman pour la paix et les droits de l'homme (Elman Peace and Human Rights Centre); et Mohamed Abdi Mohamed, Directeur général de Horn Cable TV.

3. Le présent résumé a été établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), en application de la décision 23/114 du Conseil des droits de l'homme.

## II. Déclaration de la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme et contributions des intervenants

4. Dans son discours liminaire, la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme a noté que, malgré l'évolution positive sur le plan politique depuis le dialogue sur la Somalie de septembre 2010, la situation des droits de l'homme dans le pays demeure très problématique. Les hostilités, en particulier dans des régions du sud et du centre de la Somalie, continuaient d'avoir des conséquences néfastes pour les civils, souvent pris dans les échanges de tirs entre les parties au conflit. La Haut-Commissaire adjointe a souligné que les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes continuaient d'être pris pour cibles. La situation en matière de droits économiques, sociaux et culturels demeure un sujet de préoccupation; l'accès à l'éducation et aux services, notamment de santé, était très limité. Les taux élevés de violence sexuelle et sexiste restaient également préoccupants. La Haut-Commissaire adjointe a ajouté que les attaques répétées d'Al-Shabaab rappelaient que beaucoup restait à faire dans la lutte pour assurer la sécurité de tous ceux qui vivaient en Somalie. La lutte contre l'impunité et la violence et la protection des droits de l'homme étaient essentiels à l'édification de la paix. S'agissant de la feuille de route, elle a insisté pour qu'y figurent des étapes claires, assorties de délais d'application, ainsi que les institutions d'exécution des mesures prévues à chaque étape. Pour que la feuille de route donne des résultats, le Gouvernement devrait s'efforcer de consulter l'ensemble des parties prenantes, dans tout le pays, sur sa mise en œuvre dans le cadre d'un processus participatif sans exclusive, et devrait régulièrement les informer des efforts déployés pour la mettre en œuvre. La Haut-Commissaire adjointe a dit que le HCDH, en collaboration avec la MANUSOM, aiderait le Gouvernement somalien à respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Examen périodique universel, ainsi que ceux qu'il a contractés en signant plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

5. Le Premier Ministre de la Somalie a noté que, bien qu'Al-Shabaab eut été affaibli, la récente attaque du centre commercial Westgate au Kenya montrait qu'il restait difficile de garantir la sécurité en Somalie et dans la région. Une solution militaire en Somalie ne suffisait pas et tous les aspects devaient être étudiés, y compris la mise en place d'un état de droit, la relance de l'économie et l'offre de possibilités d'éducation et d'emploi aux jeunes. Le Premier Ministre a noté que, malgré les difficultés rencontrées, son gouvernement avait réalisé des progrès dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, par exemple en promouvant les droits des minorités en matière de participation grâce à la suppression du régime des quotas par clan (4,5) et en encourageant la participation des femmes, notamment par leur nomination à des postes clés au sein du Gouvernement. Un projet de loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme avait été élaboré et le Gouvernement était en train de mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Il a signalé qu'une équipe spéciale avait été créée pour enquêter sur les agressions et les assassinats de journalistes. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, le Gouvernement continuait d'appliquer une politique de tolérance zéro. Il a ajouté que l'islam ne tolérait pas la pratique des mutilations génitales féminines et que, de ce fait, son gouvernement prendrait des mesures pour les éradiquer. En vue de résoudre la question de l'impunité, des efforts étaient déployés pour renforcer les institutions garantes de l'état de droit et combattre la corruption. Le Gouvernement avait lancé une initiative visant à fournir une éducation à tous les Somaliens et envisageait de collaborer avec l'Organisation internationale du Travail pour augmenter les possibilités d'emploi. Le Premier Ministre a reconnu le rôle essentiel que la société civile et la diaspora jouaient dans la reconstruction du pays. Il a salué les efforts de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, ainsi que sa contribution au projet d'élaboration d'une feuille de route. Il a réaffirmé l'engagement de son gouvernement en faveur de la tenue d'une consultation nationale lorsque la feuille de route serait parachevée. Il a conclu en exprimant la gratitude de son gouvernement envers l'AMISOM pour son appui à la lutte contre Al-Shabaab et envers la MANUSOM pour son aide à l'établissement et au renforcement des différentes institutions publiques.

6. L'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a déclaré que le pays était parvenu à un stade critique et qu'il était prêt à avancer. Il a cependant noté que, pour progresser de manière efficace, le pays avait besoin de l'appui conjugué et coordonné de la communauté internationale et des acteurs de la société civile. La reconstruction et la réconciliation progresseraient grâce à la création d'un système solide de protection des droits de l'homme qui bénéficierait du soutien actif de la population somalienne. Il a salué l'adoption de la feuille de route et le fait que le Gouvernement eut décidé de créer un ministère des droits de l'homme chargé de coordonner la mise en œuvre adéquate de la feuille de route. Il a cependant rappelé à tous les participants que plus de vingt années de conflit armé avaient détruit le tissu social et les institutions sociales de base qui avaient par le passé empêché la Somalie de se désagréger. Ce conflit avait fait le lit d'une culture d'impunité profondément ancrée et d'un manque de considération de la part des autorités, récemment illustrés par le traitement de certains cas d'allégations de viol. L'Expert indépendant a reconnu que la MANUSOM avait un mandat fort en matière de droits de l'homme et a préconisé une étroite coopération entre la MANUSOM et le HCDH pour appuyer l'exécution de la feuille de route. Il a proposé que le HCDH envisage de jouer un rôle plus spécifique et autonome dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Somalie.

7. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a expliqué le mandat de la MANUSOM, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme, et décrit les efforts déployés pour créer des bureaux régionaux dans tout le pays. Il a déclaré que la MANUSOM s'emploierait, avec les organismes des Nations Unies, à appliquer une

démarche intégrée pour résoudre les problèmes en matière de droits de l'homme en Somalie. Il a également dit que la MANUSOM devrait collaborer avec l'AMISOM pour fournir des conseils pratiques au Gouvernement sur l'édification de la paix et de l'État. En outre, la MANUSOM a commencé à travailler à la mise en œuvre de la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme sur le soutien de l'ONU aux forces de sécurité ne relevant pas des Nations Unies. La MANUSOM continuerait à collaborer avec l'Expert indépendant et la feuille de route pourrait jeter les bases de l'amélioration de la protection et de la promotion des droits de l'homme en Somalie, même si elle ne pourrait être mise en œuvre sans les efforts conjoints du Gouvernement, de l'Expert indépendant, des acteurs de la société civile, de la MANUSOM et des organismes des Nations Unies, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

8. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a noté que, même si le mandat de l'AMISOM était essentiellement de nature militaire ou sécuritaire, il comportait un volet civil. L'AMISOM avait pris des mesures importantes pour veiller à ce que les opérations militaires soient menées dans le plein respect du droit international humanitaire et à ce que les dégâts collatéraux soient limités au minimum. Il a en particulier mentionné l'adoption, en 2011, de directives concernant les tirs indirects et la formation préalable au déploiement, qui inclut la politique de diligence en matière de droits de l'homme et la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et de violence sexuelles. Il a également évoqué la stratégie de protection des civils de l'Union africaine, adoptée en mars 2013, et la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention, devant être établie en application des résolutions 2036 (2012) et 2093 (2013) du Conseil de sécurité. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie a exposé les différents domaines de coopération avec le Gouvernement somalien et ajouté que l'AMISOM apportait une assistance humanitaire à la population, notamment en reconstruisant des écoles, en remettant les infrastructures de santé en état, et en fournissant des traitements médicaux gratuits et des médicaments. En conclusion, il a noté que beaucoup restait à faire pour faire progresser les droits de l'homme en Somalie et dit espérer que la feuille de route servirait de modèle pour garantir la promotion et la protection des droits de l'homme en Somalie.

9. La Coordinatrice nationale pour la Somalie du Forum des éducatrices africaines a jugé que la persistance d'un large éventail de violations des droits de l'homme en Somalie était principalement due à la faiblesse des structures décisionnelles et des institutions. La domination clanique aux postes de gouvernance continuait à saper la démocratisation dans le pays. En outre, la lenteur du développement et la faiblesse du tissu économique national avaient entraîné un chômage massif, les jeunes émigrant illégalement et choisissant de devenir pirates ou de rejoindre des groupes activistes tels qu'Al-Shabaab.

10. La Directrice exécutive du Centre Elman pour la paix et les droits de l'homme a déclaré que le nombre de cas de violence sexuelle et sexiste, qui touche principalement les femmes et les enfants, était très élevé en Somalie. Elle a indiqué que des organisations de la société civile critiquaient souvent le Gouvernement pour l'encourager à améliorer la situation des droits de l'homme. La société civile était prête à travailler avec le Gouvernement à la reconstruction du pays. La Directrice exécutive a exhorté le Gouvernement à garantir la sécurité des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que d'autres groupes vulnérables.

11. Le Directeur général de Horn Cable TV a déclaré que la liberté d'expression et la liberté des médias étaient fortement limitées en Somalie. Le journalisme était une profession dangereuse puisque les journalistes demeuraient la cible d'attaques et d'assassinats, en particulier par Al-Shabaab. Depuis le dialogue sur la Somalie de septembre 2010, 28 professionnels des médias avaient été tués dans le pays. Le Directeur

général a noté que la culture d'impunité aggravait la situation et demandé au Gouvernement de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme en répondent. Il a noté que certaines dispositions du projet de loi sur les médias violeraient les principes de la liberté d'expression et a instamment prié le Gouvernement de résoudre ce problème.

### III. Résumé des interventions lors des débats en séance plénière

12. En séance plénière, les délégations suivantes ont pris la parole: Australie, Bahreïn, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes), États-Unis, Éthiopie, France, Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Maldives, Maroc, Mexique, Norvège, Royaume-Uni, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Turquie et Union européenne. Les organisations non gouvernementales suivantes ont participé au débat: East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, Human Rights Watch, l'Organisation internationale de droit du développement, International Educational Development, Inc., et la Fédération internationale des journalistes. L'Organisation de la coopération islamique s'est également exprimée, en tant qu'organisation intergouvernementale.

13. De nombreuses délégations ont noté que la tenue de ce dialogue montrait l'importance que la communauté internationale accordait à la stabilité et à la prospérité de la Somalie. Ce dialogue a été considéré comme la réaffirmation de la détermination de la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement somalien pour établir la paix, stabiliser le pays et permettre le développement économique, et comme le renouvellement de l'engagement de toutes les parties prenantes. Plusieurs délégations ont salué l'engagement sans faille de l'Expert indépendant, ainsi que son soutien et son assistance précieuses à la Somalie, et ont pris note du fait que le Conseil de sécurité avait décidé d'accroître l'action de l'ONU en Somalie en créant une mission politique dans le pays.

14. De nombreuses délégations ont salué la participation constructive du Gouvernement somalien aux travaux des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et son ferme engagement en faveur de l'action de la communauté internationale. Les délégations ont salué l'adoption d'une feuille de route post-transition sur les droits de l'homme, notant que cela prouvait l'engagement et la volonté politique du Gouvernement en faveur de la proclamation du respect des droits de l'homme. L'annonce de la création d'un ministère des droits de l'homme et de l'instauration d'une Journée des droits de l'homme, le 27 août, en Somalie, a également été saluée. Les délégations ont salué les mesures prises par le Gouvernement somalien pour améliorer la situation des droits de l'homme, notamment la soumission de lois clefs sur les droits de l'homme au Parlement, qui portent en particulier création d'une commission nationale des droits de l'homme, d'un bureau de l'Ombudsman, d'un conseil supérieur de la magistrature et d'une cour constitutionnelle, et l'adoption et le lancement de la mise en œuvre d'un plan national de stabilisation.

15. Plusieurs délégations ont cependant souligné que, malgré des avancées positives dans le domaine des droits de l'homme, de graves problèmes persistaient. Parmi eux figurent la reconstruction d'institutions publiques fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, et la fourniture de services de base tels que la santé et l'éducation. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par la situation des déplacés internes et des réfugiés, par les taux élevés de violence sexuelle et sexiste, et par la persistance d'attaques et d'assassinats de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes. L'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme a également été l'une des principales préoccupations exprimées.

16. En ce qui concerne la sécurité, de nombreuses délégations ont affirmé que ce point demeurerait l'objet d'une vive préoccupation et noté que la cessation des hostilités en Somalie était essentielle, non seulement pour garantir la stabilité du Gouvernement, mais aussi pour promouvoir la sécurité mondiale. Des délégations ont affirmé que le terrorisme demeurerait une menace majeure pour la création d'un environnement propice à la réalisation des droits de l'homme et recommandé que l'amélioration de la situation politique et sécuritaire en Somalie accompagne la promotion et la protection des droits de l'homme. L'attaque terroriste du centre commercial Westgate à Nairobi, que de nombreuses délégations ont condamnée, montrait bien que la communauté internationale devait davantage soutenir le Gouvernement somalien en matière de consolidation de la paix et de la stabilité. La situation sécuritaire en Somalie ne pouvait pas être considérée de manière isolée et il fallait tenir compte de ses répercussions sur toute la corne de l'Afrique.

#### IV. Conclusion

17. Les intervenants ont conclu en répondant à des commentaires formulés et des questions posées en séance plénière. Le Premier Ministre a présenté les priorités suivantes que le Gouvernement s'était fixées: l'amélioration de la sécurité et du système de justice; la gestion adéquate des finances publiques; et la fourniture de services de base. Il a déclaré que son gouvernement entendait institutionnaliser, promouvoir et protéger les droits de l'homme. À cet égard, il a insisté sur l'importance de la mise en œuvre de la feuille de route et sur le fait que la communauté internationale pourrait soutenir le Gouvernement en apportant un savoir-faire en la matière et en contribuant au renforcement des capacités. Il a expliqué qu'une commission indépendante serait mise en place pour suivre la situation des déplacés internes. Le Premier Ministre a instamment prié la communauté internationale de tenir ses engagements, inscrits dans le Pacte pour la Somalie, dont la mise en œuvre aurait des répercussions sur les droits de l'homme des Somaliens.

18. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a souligné que le soutien exprimé au Gouvernement et aux organismes des Nations Unies présents en Somalie devait se traduire de manière concrète sur le terrain. Il fallait se concentrer sur un nombre limité de priorités dans la feuille de route pour obtenir des résultats tangibles; le Gouvernement somalien devrait en outre être ouvert aux conseils stratégiques de la MANUSOM et des organismes des Nations Unies. Le Représentant spécial a également conseillé au Gouvernement de tenir compte de la voix de la société civile. La communauté internationale devait faire preuve de réalisme quant aux réalisations possibles, étant donné l'extrême difficulté de la situation.

19. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie a noté que, même si tous étaient d'accord sur les difficultés auxquelles le pays se heurtait, il y avait des divergences quant à la façon de les combattre. Il a présenté les mécanismes que l'AMISOM avait mis en place pour s'attaquer à certains problèmes relatifs aux droits de l'homme, notamment un mécanisme de suivi et d'enquête concernant la protection des civils, et un mécanisme de prévention, d'intervention et de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste. L'AMISOM, en collaboration avec des organisations de la société civile, fournissait aussi des services humanitaires à la population.

20. L'Expert indépendant a estimé que la feuille de route devait être plus complète et qu'elle devrait accorder la priorité aux problèmes relatifs aux droits de l'homme devant être immédiatement réglés et contenir des mesures adaptées assorties de délais d'exécution, ce qui aiderait la communauté internationale à fournir un appui ciblé.

21. M<sup>me</sup> Nur a rappelé au Gouvernement que l'appropriation de la feuille de route par tous les Somaliens ne pourrait se faire sans une large consultation sur son contenu, en particulier au Puntland et au Galmudug, ainsi qu'auprès de la diaspora.

22. M<sup>me</sup> Adan a souligné que la promotion et la protection des droits des femmes ne devraient pas être politisées. Elle a insisté sur le fait que le Gouvernement devrait veiller à ce que les engagements pris dans diverses enceintes pour protéger les droits des femmes soient honorés et tenus, en particulier pour que les auteurs de violence sexuelle et sexiste répondent de leurs actes.

## V. Recommandations

23. **Au Gouvernement somalien:**

a) **Consulter largement l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile et les autorités régionales, grâce à un processus inclusif et participatif les associant à la finalisation et à la mise en œuvre de la feuille de route, et faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route;**

b) **Fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route;**

c) **Définir une stratégie et les mesures spécifiques à prendre pour répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme énoncées dans la feuille de route;**

d) **Utiliser l'assistance technique offerte par l'Expert indépendant, le HCDH et la communauté internationale en vue d'établir un cadre solide garantissant le respect du droit des droits de l'homme fondé sur les normes internationales;**

e) **Imposer un moratoire sur la peine de mort;**

f) **Ratifier les instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, en priorité la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;**

g) **Créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)**

h) **Intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines et veiller à ce que les projets de loi et les nouvelles institutions soient conformes au cadre international relatif aux droits de l'homme;**

i) **Garantir la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux;**

j) **Renforcer la capacité des institutions publiques de s'occuper des violations des droits de l'homme et allouer suffisamment de ressources à la reconstruction du système judiciaire afin qu'il traduise en justice les auteurs de violations et rende justice;**

k) **Faire en sorte que les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme par le passé rendent des comptes, en particulier dans les cas de violations des droits des groupes les plus vulnérables;**

l) **Enquêter sur des allégations graves de violations des droits de l'homme telles que les exécutions extrajudiciaires, la violence sexuelle et la violence à l'égard des enfants, et veiller à ce que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice;**



m) Veiller à ce que les auteurs d'actes de violence sexuelle puissent être poursuivis sans mettre pour autant les victimes, les prestataires de service et les journalistes en danger;

n) Mener d'urgence une campagne efficace contre les mutilations génitales féminines;

o) Garantir la pleine réalisation du droit à la liberté d'expression, du droit de réunion pacifique et du droit d'association; et veiller particulièrement à assurer un environnement sûr et favorable pour la société civile, notamment les défenseurs des droits de l'homme et les médias, leur permettant de mener leurs activités;

p) Établir des procédures de contrôle des forces armées et de la police, et créer un mécanisme indépendant chargé de documenter systématiquement les violations commises par toutes les parties au conflit afin d'établir les responsabilités;

q) Renforcer le dialogue politique entre les autorités fédérales et les autorités locales afin de garantir une répartition équilibrée des pouvoirs et des compétences;

r) Encourager l'expression de vues politiques divergentes, en particulier dans l'optique des prochaines élections de 2016; et

s) Combattre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, y compris en constituant des stocks de rations adaptées et en créant des voies de distribution, étant donné les risques de sécheresse et de mauvaise récolte, en consultation avec les institutions qui ont su récupérer des terres agricoles appauvries et des ressources hydriques, et en réformant les méthodes agricoles.

#### 24. À l'ONU:

a) Veiller à ce que soit accordée la priorité au contrôle et à l'établissement de rapports réguliers par la composante des droits de l'homme de la MANUSOM et à ce que du personnel compétent soit recruté sans délai; et

b) Établir une commission d'enquête ou un mécanisme comparable adapté pour documenter les crimes graves commis en Somalie en violation du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire international, et recommander des mesures permettant d'améliorer l'établissement des responsabilités.

#### 25. À la communauté internationale:

a) Fournir le soutien nécessaire au Gouvernement somalien pour veiller à ce que les prescriptions de la feuille de route relatives aux ressources humaines et financières soient respectées;

b) Veiller à ce que tous les secteurs prioritaires adoptent une démarche ciblée et fondée sur les droits de l'homme, et réagir aux allégations graves de violations des droits de l'homme;

c) Soutenir la création d'une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée d'enquêter et de réunir des preuves sur les crimes graves commis contre des journalistes, et recommander des mesures permettant d'améliorer l'établissement des responsabilités;

d) Fournir le soutien nécessaire au Gouvernement somalien pour qu'il s'acquitte de ses engagements nationaux et internationaux afin de permettre aux Somaliens de vivre dans la dignité et la prospérité;

e) Aider l'Autorité intergouvernementale pour le développement à élaborer un cadre pour trouver une solution à la situation sécuritaire en Somalie;

f) Aider le Gouvernement somalien à déployer des efforts en matière de paix et de consolidation et à créer des services publics essentiels dans toutes les administrations régionales; et

g) Collaborer de façon concrète afin de garantir que les engagements pris et les promesses formulées lors des diverses conférences organisées sur la Somalie seront tenus.

---